Canada

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MELBOURNE, TENUE LE 2 JUILLET 2024 À 19 H 30, À L'HÔTEL DE VILLE, AU 1257, ROUTE 243, CANTON DE MELBOURNE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE JAMES JOHNSTON, MAIRE.

Sont présents:

Monsieur James Johnston, maire Madame Lois Miller, conseillère au siège numéro 1 Monsieur Jeff Garrett, conseiller au siège numéro 3 Madame Audrey Morneau, conseillère au siège numéro 4 Monsieur Sean Boersen, conseiller au siège numéro 5 Monsieur Daniel Enright, conseiller au siège numéro 6

Également présente:

Madame Cindy Jones, directrice générale et secrétaire de l'assemblée

Monsieur Douglas Morrison, conseiller au siège numéro 2

Ouverture de la séance et présence:

Monsieur le maire, James Johnston, souhaite la bienvenue à tous les membres présents à cette séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Melbourne. La régularité de la convocation et le guorum ayant été constatés par Monsieur le Maire, la séance est déclarée par la conseillère Audrey Morneau régulièrement ouverte.

Sauf indication contraire lors du vote sur une proposition particulière, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 2 juillet 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, au 1257, route 243, Canton de Melbourne, Québec.

Ouverture

- 1. Ordre du jour
- Procès-verbal
 Période de questions

Urbanisme

- 4. Demande de dérogation mineure 387 Morrison
- 5. CPTAQ dossier du mois (0649-77-5188)

Administration

- 6. Correspondances
- 7. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec - info
- 8. CSLE Demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge! »
- 9. Lettre au conseil trafic lourd et poussière sur le chemin Johnston
- 10. Politique du gestionnaire
- 11. Registraire de Patrimoine culturel Citation de l'Église Saint-Andrew's licence d'utilisation
- 12. Marché Champêtre de Melbourne demande d'autorisation pour un permis d'alcool
- 13. Dons & publicités (Les Cercles de Fermière de Richmond, Action Saint-François)

Voirie

14. Pont #02263 sur le chemin Deslandes – correction du décret de 2003

Hygiène du milieu

- 15. Lettre pour la disposition des boues de fosses septiques
- 16. Collecte RDD Cleveland

Factures

17. Factures

Varia

Levée de l'assemblée

Ordre du jour : 2024-07-02, 1 **Attendu que** chacun des membres du conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu à haute voix par le maire;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett que l'ordre du jour proposé aux membres soit adopté en laissant ouvert l'item Varia.

Procès-verbal: 2024-07-02, 2 **Attendu que** tous et chacun des membres de ce conseil ont déclaré avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal du 3 juin 2024;

Il est proposé par le conseiller Sean Boersen, appuyé par la conseillère Lois Miller, d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2024.

Période de questions : 2024-07-02 Aucun visiteur.

Demande de dérogation mineure – 387 Morrison: 2024-07-02, 3 **Attendu qu**'une demande de dérogation mineure a été déposée le 15 mai 2024 par le propriétaire;

Attendu que la demande consiste à rendre conforme la superficie d'un lot de 2 787 m² alors que l'article 5.16, au tableau 1, du règlement de lotissement no. 2008-04 stipule que la superficie minimale des lots sans services où le terrain est situé en partie ou en totalité à 100 m ou moins d'un cours d'eau ou à 300 m d'un lac ou d'un marécage, est de 3 716 m²;

Attendu que l'objectif de cette demande de dérogation mineure est de séparer le terrain à usage résidentiel de la terre agricole et afin de conserver plus de terrain à usage agricole;

Attendu que la dérogation demandée pour la superficie de ce lot à l'usage résidentiel n'aurait pas d'impact négatif sur les propriétés voisines;

Attendu que le Comité Consultatif en Urbanisme fait une recommandation favorable au conseil municipal;

Attendu qu'aucun citoyen ne s'est opposé à la demande de dérogation mineure:

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le conseil du Canton de Melbourne accepte la demande de dérogation mineure pour le 387, chemin Morrison pour une superficie de lot de 2 787 m² à moins de 100 m d'un cours d'eau.

CPTAQ – Dossiers du mois : 2024-07-02 La correspondance relative au dossier du mois (0649-77-5158) a été déposée et expliquée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Correspondances: 2024-07-02 La liste de la correspondance, reçue pour la période du 4 juin au 2 juillet, a été remise à chacun des membres du conseil. La correspondance faisant l'objet d'une résolution sera déposée aux archives.

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2024-2034 – courriel de la FQM : 2024-07-02 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que la Fédération

québécoise des municipalités (FQM) nous informés que les gouvernements du Canada et du Québec ont conclu une entente qui renouvellera le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour les dix prochaines années, soit jusqu'en 2034. Le programme sera rétroactif au 1^{er} janvier 2024 et n'imposera pas de nouvelles conditions. Au cours de l'été, la municipalité devrait recevoir une lettre précisant le montant et les modalités du programme.

Conseil Sport Loisirs de l'Estrie – demande d'aide financière au programme « En Estrie, ça bouge » : 2024-07-02 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil que le projet soumis dans le cadre du programme « En Estrie, ça bouge » n'a pas été retenu pour obtenir un financement.

Lettre au conseil – trafic lourd et poussière sur le chemin Johnston : 2024-07-02, 4 La directrice générale et greffière-trésorière dépose, lors de cette séance, une lettre reçue de quelques citoyens du chemin Johnston concernant le trafic lourd et la poussière sur le chemin Johnston.

Les citoyens demandent une application de l'abat-poussière plus tôt au printemps et s'il serait possible de contrôler le trafic lourd sur le chemin Johnston.

Il est proposé par la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen et résolu à l'unanimité par les conseillers présents qu'une réponse soit envoyée par l'administration afin d'expliquer la circulation et l'entretien entrepris sur le chemin Johnston au cours du printemps 2024.

Politique du gestionnaire : 2024-07-02, 5 Sur proposition de la conseillère Audrey Morneau, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents que le Conseil renouvelle « La Politique de gestionnaire du Canton de Melbourne » tel que décrit dans un document déposé aux archives de la Municipalité; que le Conseil autorise le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité ladite politique.

Registraire du Patrimoine culturel – Citation de l'Église Saint-Andrew's – licence d'utilisation : 2024-07-02, 6 Attendu que le Registraire du patrimoine culturel a bien reçu le Règlement no. 2024-04 visant la citation de l'Église Saint-Andrew's comme immeuble patrimonial;

Attendu que ce bien patrimonial a été inscrit au Registre du patrimoine culturel;

Attendu que le registraire du patrimoine culturel demande le droit d'utiliser des extraits du règlement de citation;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer le document « Formulaire d'autorisation de diffusion » afin de permettre la diffusion des extraits du règlement de citation visant l'Église Saint-Andrew's.

Marché Champêtre de Melbourne – demande d'autorisation pour un permis d'alcool : 2024-07-02, 7 La Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour un permis d'alcool du Marché Champêtre de Melbourne pour la vente et le service de boissons alcoolisées dans le cadre d'un événement prévu le 10 août 2024 soit la « Grande Fête du Marché Champêtre ».

Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Sean Boersen, il est résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'autoriser la tenue d'une activité, soit la « Grande Fête du Marché Champêtre », le 10 août 2024, entre 9 h et 16 h, au 1257 route 243; que

le Marché Champêtre de Melbourne a besoin de cette autorisation afin d'obtenir un permis pour la vente et le service de boissons alcoolisées au cours de cet événement; que le Conseil autorise la directrice générale à signer les documents, si requis, pour cette activité.

Don et publicités : 2024-07-02, 8 Sur proposition de la conseillère Lois Miller, appuyé par le conseiller Jeff Garrett, il est résolu par les conseillers présents d'autoriser les dépenses suivantes en dons aux organismes à but non lucratif :

Les Cercles de Fermière de Richmond 100 \$
Action Saint-François 150 \$

Pont #02263 sur le chemin Deslandes – correction du décret de 2003 : 2024-07-02 La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil du changement au niveau de la responsabilité municipale de la structure P-02263. En fait, une correction à la description de ce pont a été publiée dans la Gazette officielle du Québec le 5 juin dernier indiquant que le pont est dorénavant sous la responsabilité du Canton de Melbourne.

Lettre pour la disposition des boues de fosses septiques : 2024-07-02, 9 Dans le cadre du contrat pour la vidange, le transport, le transbordement et le traitement des boues des fosses septiques, l'entrepreneur devait présenter la preuve qu'il a obtenu, du propriétaire du site utilisé pour le transbordement, une autorisation lui permettant de procéder audit transbordement.

Sur proposition du conseiller Sean Boersen, appuyé par le conseiller Jeff Garrett et résolu à l'unanimité par les conseillers présents, que le conseil de la Municipalité du Canton de Melbourne approuve le site de traitement de boues de fosses septiques de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover à être utilisé pour la disposition des boues de fosses septiques du Canton de Melbourne.

Collecte RDD – Canton de Cleveland : 2024-07-02, 10 Considérant que le conseil des maires de la MRC du Val-Saint-François a résolu d'abandonner l'organisation d'une collecte spéciale de résidus domestiques dangereux (RDD) pour la région de Richmond, comme elle le faisait depuis de nombreuses années;

Considérant que la décision de la MRC va à l'encontre des efforts pour préserver l'environnement;

Considérant que le Canton de Cleveland organise une collecte spéciale de RDD le 21 septembre avec le soutien de la MRC du Val-Saint-François;

Considérant que le conseil du Canton de Melbourne est conscient de l'importance de la collecte et de la disposition des résidus domestiques dangereux;

Considérant que le conseil du Canton de Melbourne souhaite se joindre à la collecte du Canton de Cleveland afin de permettre aux citoyens du Canton de Melbourne de se départir de leurs RDD en toute sécurité;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jeff Garrett, appuyé par la conseillère Audrey Morneau et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que la Municipalité du Canton de Melbourne fasse connaitre son intérêt à la Municipalité du Canton de Cleveland, de se joindre à elle pour la collecte de résidus domestiques dangereux afin de permettre aux citoyens du Canton de Melbourne de se départir de leurs RDD en toute sécurité et d'en partager les coûts entre les municipalités participantes.

Factures: 2024-07-02, 11 **Attendu que** la directrice générale et greffière-trésorière a remis une copie de la liste des comptes à payer (montant : 278 264,35 \$) et des chèques émis (montant : 60 833,35 \$) à chacun des membres du conseil;

Il est proposé par le conseiller Daniel Enright, appuyé par le conseiller Sean Boersen que les comptes à payer et les chèques émis selon les listes transmises à chacun des membres du conseil soient acceptés et\ou payés.

Varia: 2024-07-02 Aucun sujet à discuter.

Levée de la séance : 2024-07-02, 12 Tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance ayant fait l'objet de discussions et de résolutions, le cas échéant, il est proposé par la conseillère Lois Miller que la séance soit levée à 20 h. La prochaine séance ordinaire se tiendra le lundi 5 août 2024.

James Johnston Cindy Jones
Maire Directrice générale et greffière-trésorière

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

Je, James Johnston, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

À Canton de Melbourne ce 3e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-quatre.

James Johnston Maire